

**DECISION DG n° 2019-270**

Du **23 MAI 2019** portant renouvellement de nomination  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1451-1, L. 1451-4, L. 5323-4, R. 1451-1 à R. 1451-4. et R. 1451-10 à R. 1451-16 ;
- VU** la charte de déontologie de l'ANSM publiée sur son site internet ;
- VU** la décision DG n° 2016-213 du 11 juillet 2016 portant nomination du déontologue de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La nomination de Madame HERAIL (Elisabeth), cheffe du service de déontologie de l'expertise auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, est renouvelée pour une durée de trois ans.

**Article 2** : La présente décision, qui prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **23 MAI 2019**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général